

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le vingt- cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Paul DADEN
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU

Date de convocation : 18 septembre 2018

Baptiste DENIEL est nommé secrétaire de séance

RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM

Du 13 juin au 2018 au 11 septembre 2018

CIMETIERES		Nombre de concessions
CONCESSIONS (tous cimetières)		
2 m ² pour 15 ans	96,00 €	3
2 m ² pour 30 ans	192,00 €	1
4 m ² pour 15 ans	192,00 €	
4 m ² pour 30 ans	384,00 €	1
COLOMBARIUM		
Case 2 urnes 10 ans	192,00 €	2
Case 2 urnes 15 ans	286,00 €	
Case 2 urnes 30 ans	572,00 €	
Case 4 urnes 10 ans	286,00 €	
Case 4 urnes 15 ans	430,00 €	
Case 4 urnes 30 ans	859,00 €	

CONVENTIONS

Convention d'occupation temporaire d'un domaine privé pour l'installation d'ateliers d'un parcours sportif et de musculation à Saint-Philibert avec M. HERLEDAN pour un montant forfaitaire annuel de 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 1^{er} octobre 2018

LE MAIRE
Olivier BELLEC

